

E 5208

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 31 mars 2010

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 31 mars 2010

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Budget d'installation et de fonctionnement du C.SIS pour 2010 et tableau pluriannuel des dépenses d'installation autorisées du C.SIS (situation au 31 décembre 2008).

7485/10



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 17 mars 2010 (26.03)
(OR. en)**

7485/10

**SIRIS 41
COMIX 210**

NOTE POINT "I/A"

du:	:	Secrétariat général
aux:	:	Coreper/États membres réunis au sein du Conseil
n° doc. préc.:		11782/09 SIRIS 101 COMIX 559 11229/09 SIRIS 89 COMIX 521 + COR 1 7183/09 SIRIS 35 COMIX 194 6483/09 SIRIS 27 COMIX 156 15047/08 SIRIS 149 COMIX 775
Objet:		Budget d'installation et de fonctionnement du C.SIS pour 2010 et tableau pluriannuel des dépenses d'installation autorisées du C.SIS (situation au 31 décembre 2008)

1. Le règlement financier du C.SIS (documents SCH/Com-ex (93) 16 REV 2 et SCH/Com-ex (97) 35, modifiés par la décision 2007/472/CE du Conseil du 25 juin 2007¹, la décision 2008/328/CE du Conseil du 18 avril 2008², la décision 2009/914/CE du Conseil du 30 novembre 2009³ et la décision 2010/32/CE du Conseil du 30 novembre 2009⁴) dispose que le comité exécutif approuve le budget d'installation et de fonctionnement pour l'année à venir, après avoir consulté les groupes de travail concernés.

¹ JO L 179 du 7.7.2007, p. 50.

² JO L 113 du 25.4.2008, p. 21.

³ JO L 323 du 10.12.2009, p. 6.

⁴ JO L 14 du 20.1.2010, p. 9.

2. Lors de sa réunion du 16 mars 2009, le groupe "SIS/SIRENE" a rendu un avis favorable sur le tableau pluriannuel des dépenses d'installation autorisées pour le C.SIS (situation au 31 décembre 2008) figurant dans le document 5938/09 SIRIS 16 COMIX 84. Le Comité de l'article 36 en a été informé lors de sa réunion du 24 mars 2009.
3. Lors de sa réunion du 19 janvier 2010, le groupe "SIS/SIRENE" a rendu un avis favorable sur le budget d'installation et de fonctionnement du C.SIS pour 2010 présenté dans le document 17365/09 SIRIS 179 COMIX 946.
4. Conformément à l'article 2 du Protocole sur l'acquis de Schengen intégré dans le cadre de l'Union européenne, "*le Conseil se substitue au comité exécutif institué par les accords de Schengen*".
5. Toutefois, en ce qui concerne le financement des dépenses liées au SIS, le Conseil est réputé avoir décidé que ces dépenses sont à la charge des États membres. Il incombe par conséquent aux États membres, et non au Conseil, d'adopter le budget.
6. Le **Coreper est dès lors invité à demander aux États membres, réunis au sein du Conseil, d'adopter formellement:**
 - **le tableau pluriannuel des dépenses d'installation autorisées du C.SIS (situation au 31 décembre 2008) et**
 - **le budget d'installation et de fonctionnement du C.SIS pour 2010,**qui figurent en annexe.
7. Les contributions des États membres concernés, ainsi que de l'Islande, de la Norvège et de la Suisse, sont calculées en suivant la clef de répartition définie dans le règlement financier susmentionné (documents SCH/Com-ex (93) 16 REV 2 et SCH/Com-ex (97) 35, modifiés par la décision 2007/472/CE du Conseil du 25 juin 2007⁵, la décision 2008/328/CE du Conseil du 18 avril 2008⁶, la décision 2009/914/CE du Conseil du 30 novembre 2009⁷ et la décision 2010/32/CE du Conseil du 30 novembre 2009⁸).

⁵ JO L 179 du 7.7.2007, p. 50.

⁶ JO L 113 du 25.4.2008, p. 21.

⁷ JO L 323 du 10.12.2009, p. 6.

⁸ JO L 14 du 20.1.2010, p. 9.

**TABLEAU PLURIANNUEL DES DÉPENSES
D'INSTALLATION AUTORISÉES**

pour la fonction de support technique C.SIS – situation au 31 décembre 2008

Ventilation des dépenses	Montant en euros
C-SIS.I	
Budget approuvé depuis le 18.12.1991 (premier budget) jusqu'au 31.12.2007	31 131 327,94
<i>Sous-total</i>	31 131 327,94
Nouvelles dépenses validées:	
Dépenses validées pendant le 1 ^{er} trimestre 2008 (doc. 10023/08 SIRIS 87 COMIX 447)	205 822,93
Dépenses validées pendant le 2 ^{ème} trimestre 2008 (doc. 11641/08 SIRIS 110 COMIX 568)	149 993,66
Dépenses validées pendant le 3 ^{ème} trimestre 2008 (doc. 14151/08 SIRIS 141 COMIX 735)	239 804,24
Dépenses validées pendant le 4 ^{ème} trimestre 2008 (doc. 5013/09 SIRIS 1 COMIX 2)	169 115,57
<i>Sous-total</i>	<i>764 736,40</i>
Total C.SIS.I	31 896 064,34
SIS II	
Budget approuvé jusqu'au 31.12.2001	461 663,26
<i>Sous-total</i>	<i>461 663,26</i>
Nouvelles dépenses validées en 2008	0
<i>Sous-total</i>	<i>0</i>
Total SIS II	461 663,26
Total général	32 357 727,60

**BUDGET PRÉVISIONNEL
D'INSTALLATION DU C.SIS POUR 2010**

(en EUR)	800 000
INSTALLATION	
Évolutions et intégration de LI, BG et RO	200 000
Prestations d'expertise relatives au C.SIS 1+R et au SISNET	240 000
Prestations d'expertise relatives au projet SIS II	360 000

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT PRÉVISIONNEL
DU C.SIS POUR 2010**

NATURE DES DÉPENSES	COÛTS (EUR)	TOTAL (EUR)
Frais d'exploitation et de fonctionnement		
<i>1. Maintenance informatique</i>		
Maintenance forfaitaire du système	1 887 822	
Consommables informatiques	10 000	
Renouvellement des moyens informatiques	25 000	
<i>2. Locaux: entretien et fonctionnement des locaux</i>		
Nettoyage	<i>payé par la France</i>	
Loyers et charges	<i>payé par la France</i>	
Téléphone	30 000	
Climatisation (10 % remboursés par les pays)	10 000	
Electricité et eau	<i>payé par la France</i>	
Travaux d'entretien	<i>payé par la France</i>	
Divers	5 000	
<i>Sous-total frais d'exploitation et de fonctionnement</i>		1 967 822
Mobilier, équipement et fournitures		
Mobilier	<i>payé par la France</i>	
Équipement de bureau et fonctionnement du secrétariat	15 000	
<i>Sous-total mobilier, équipement et fournitures</i>		15 000
Documentation, relations publiques, formation		
Achat de livres et documents	5 000	
Accueil des visiteurs et stagiaires	5 000	
Frais de formation	40 000	
Sous-total documentation, R.P., formation		50 000
Personnel et déplacements		
4 ingénieurs d'exploitation	320 000	
8 opérateurs de saisie	420 000	
3 ingénieurs de tests	190 000	
Déplacements	80 000	
<i>Sous-total personnel</i>		1 010 000
Task Force SIS II		
Assistance	200 000	
<i>Sous-total Task Force SIS II</i>		200 000
TOTAL GÉNÉRAL		3 242 822